

## **Nouvelle Aquitaine : 1<sup>ère</sup> réunion NAO (Négociation annuelle obligatoire)**

14 novembre 2022

### **Rappel du contexte (champs d'une négociation annuelle obligatoire régionale)**

#### **Information sur le calendrier et le lieu des réunions**

#### **Information sur les thèmes prévus par la négociation qui s'engage :**

- ❖ **La rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise**
  - Les salaires effectifs,
  - La durée effective et organisation du temps de travail,
  - Intéressement, participation et l'épargne salariale,
  - Suivi de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de carrière entre femmes et hommes.
- ❖ **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail**
  - Articulation vie professionnelle et vie privée des salariés,
  - Objectifs et mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
  - Les mesures permettant de lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle,
  - Mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
  - Les modalités de définition d'un régime de prévoyance et d'un régime de remboursement complémentaire,
  - Exercice du droit d'expression direct et collective des salariés,
  - Mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail.
- ❖ **Gestion des emplois, parcours professionnels et mixité des métiers**
  - Mise en place d'un dispositif de GPEC,
  - Mobilité professionnelle ou géographique interne,
  - Grandes orientations à 3 ans de la formation professionnelle et objectifs du plan de formation,
  - Perspectives de recours aux différents contrats de travail,
  - Déroulement de carrière des salariés exerçant des responsabilités syndicales.

**La prochaine réunion NAO, le 30 Novembre 2022**